

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel les Portes régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie; salle du conseil, sous la présidence de Madame BOUSQUET Claire, Maire.

Date de la convocation: 12/06/2026

Présents : Mme BOUSQUET Claire; Mme HENRIQUES Corinne; M MICHELLAND Yvan; Mme DUC Michèle; M. BRUNEL Raphaël; M. DREVON Pierre
M. DUMAS Julien; M. FUMAT Thierry; Mme OGIER Alexandra;
Mme PARIS Nina;

Absent représenté: M REYMOND Valentin pouvoir à Mme OGIER Alexandra

Secrétaire de séance: Yvan MICHELLAND

Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu du dernier conseil municipal n'a pas été reçu par l'ensemble de l'équipe élue.

Intervention de Claire Bousquet – Repas de chasse

Avant l'ouverture du conseil, Claire Bousquet intervient au sujet du repas de chasse organisé le week-end précédent.

Plusieurs habitants ont fait part de leurs retours concernant les nuisances sonores occasionnées par cet événement.

Colyne précise que les nuisances ont débuté dès le samedi soir. Les riverains n'avaient pas été informés qu'une soirée festive était organisée le samedi jusqu'à 1 h du matin, puis que les festivités s'étaient poursuivies le dimanche jusqu'à 2 h 30.

Raphaël indique qu'un échange aura lieu avec le président de la fédération de chasse, M. Jean-Michel Ogier. Il est notamment souhaité que les informations soient transmises en amont et que les habitants soient prévenus afin de limiter les désagréments.

Délibérations :

Attribution des subventions aux associations

La première délibération porte sur les subventions sollicitées par les associations.

La liste des associations ayant demandé une subvention a été transmise à la mairie (cf. liste des associations).

Michèle prend la parole et rappelle que de nombreuses subventions d'associations relèvent des compétences de l'intercommunalité, notamment dans les domaines de la

culture, de l'enseignement et de la jeunesse. Elle précise que les subventions destinées aux associations culturelles relèvent davantage du Département, l'intercommunalité apportant également son soutien. En revanche, elle estime qu'il est pertinent que la commune continue de soutenir les associations à vocation sociale, qui devraient constituer une priorité.

Nina rappelle que l'association de la crèche traverse actuellement une période difficile et souligne qu'il est important de garder cette situation à l'esprit.

Il est rappelé que, l'année précédente, une enveloppe de **1 800 €** avait été votée pour les subventions aux associations.

Yvan indique que la commune connaît cette année une situation financière plus contrainte et qu'il serait souhaitable de réaliser des économies. Il propose donc de réduire le montant global consacré aux subventions.

Julien souligne l'importance de soutenir les associations œuvrant en faveur des personnes âgées, notamment l'ADMR et l'Âge d'Or.

Michelle ajoute que les associations **PEP'S** et le **Collectif d'Entraide**, qui accompagnent des publics fragiles, méritent également d'être soutenues.

Les subventions attribuées l'année précédente sont rappelées (cf. liste des associations ayant bénéficié d'une subvention en 2025).

Yvan rappelle également l'importance de soutenir l'association des Donneurs de sang.

Raphaël propose, dans un premier temps, de définir une enveloppe budgétaire globale avant de procéder à sa répartition entre les différentes associations.

Deux propositions sont soumises au vote :

- une enveloppe de **700 €** ;
- une enveloppe de **900 €**.

Résultat du vote :

- **700 € : 3 voix ;**
- **900 € : 8 voix.**

L'enveloppe de **900 €** est donc retenue.

La répartition suivante est ensuite proposée :

- ADMR : **400 €** ;
- Âge d'Or : **100 €** ;
- PEPS : **100 €** ;
- Association des Donneurs de sang : **150 €** ;
- Collectif d'Entraide : **150 €**.

Au cours des échanges, Colyne rappelle qu'il est important de reconnaître le travail réalisé par les bénévoles et les intervenants de l'association des amis de l'Âge d'Or, qui proposent des activités variées à destination des personnes âgées et contribuent au maintien du lien social.

La répartition des subventions est ensuite soumise au vote.

Résultat du vote :

- **Pour : 10 voix ;**
- **Abstention : 1 voix.**

La délibération est adoptée. L'enveloppe de **900 €** est ainsi répartie entre les associations selon les montants indiqués ci-dessus.

b- Défense extérieure contre l'incendie (DECI) et Plan communal de sauvegarde (PCS)

Claire Bousquet présente le document relatif à la Défense extérieure contre l'incendie (DECI) (cf. document transmis).

La commune doit prendre un arrêté communal et transmettre une demande au SDIS.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) doit être mis à jour. Le conseil devra désigner un correspondant volontaire pour le risque incendie.

Le conseil constate l'absence de réserve d'eau au Vicaire et à Gerbaud. Ces deux hameaux ne disposent pas de borne incendie. Une étude sera engagée afin d'envisager la création de dispositifs de stockage d'eau.

Claire Bousquet pilotera ce dossier.

Elle prendra contact avec le SDIS38 afin de vérifier les modalités de recensement des points et leurs fonctionnements (relevé de pression), elle rédigera en lien avec le règlement départemental de la DECI l'arrêté communal

Le conseil souhaite améliorer la couverture en défense incendie sur l'ensemble des hameaux de la commune.

Mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) doit être mis à jour afin d'intégrer les nouveaux membres du conseil municipal.

Le conseil décide de solliciter Groupama pour obtenir des kits destinés aux référents du PCS. Alexandra se chargera de les récupérer à l'agence de Monestier-de-Clermont.

Adèle et Thierry assureront la mise à jour du PCS. Le document sera ensuite transmis à la préfecture.

Corinne indique avoir échangé avec les services de l'État et ceux de la Communauté de Communes du Trièves. Ce point sera repris plus tard au cours de la séance.

c-Point sur le budget communal

Michèle présente un point sur le budget communal. Elle expose l'état des dépenses et des recettes de la commune (cf. document de Michèle).

L'analyse des comptes, arrêtée à la fin du mois d'août, fait apparaître un écart positif d'environ **16 000 €**, permettant d'assurer la trésorerie de la commune jusqu'à cette échéance.

La Banque Postale met à disposition de la commune une ligne de trésorerie en cas de besoin. Elle propose également un prêt de **50 000 €** sur un an, renouvelable une fois.

Michèle joindra les documents budgétaires au compte rendu.

d-Point sur le projet d'aménagement de la ZA des Ayes :

Corinne présente un point d'avancement à la suite des échanges avec les services de l'État et de la Communauté de Communes du Trièves, notamment Nathalie Bonato, cheffe du service Aménagement, et Guillaume Grandferry du service Économie.

Les services consultés estiment que le travail réalisé par le porteur du projet présente des insuffisances. Les études capacitaires ne sont pas jugées conformes et des études complémentaires devront être réalisées.

La commune ne dispose pas, à ce jour, des moyens financiers nécessaires pour engager ces nouvelles études.

Commissions communales et intercommunales

Il est rappelé que le **Forum des élus**, organisé le **6 juin dernier**, a permis de présenter les services de la Communauté de Communes et de faire connaître les nombreux agents qui y exercent leurs missions. Les membres du conseil soulignent la richesse des échanges et l'intérêt de cette rencontre.

Il convient désormais de désigner les représentants de la commune au sein des différentes commissions intercommunales.

Les différentes commissions sont présentées au conseil (cf. liste des commissions intercommunales). Les élus se positionnent dans les commissions en cohérence avec les commissions communales dont ils sont déjà membres (cf. tableau de répartition complété).

Il est également demandé que le support de présentation (PowerPoint) diffusé lors du Forum des élus soit transmis à la commune afin que les conseillers municipaux puissent s'y référer ultérieurement. (ce guide sera distribué prochainement par la CCT aux élus)

Est voté à l'unanimité la répartition des membres du conseil dans les commissions intercommunales.

AUTRES POINTS A DISCUTER

a-Intervention de Tristan SAVIGNE, chargé de mission Habitat Logement :

Présentation du projet de rénovation des logements communaux :

Tristan Savigne, chargé de mission Habitat-Logement à la Communauté de Communes du Trieves, intervient afin de présenter son rôle auprès des communes. Sa mission consiste à les accompagner dans la création, le développement et la rénovation de logements communaux.

Il indique s'appuyer sur l'étude réalisée par Soliha concernant les deux logements communaux actuellement en attente de rénovation sur la commune de Saint Michel Les Portes. Selon cette étude, il existe un réel potentiel de création de logements supplémentaires sur la commune.

Tristan précise également que son accompagnement pourrait porter sur la recherche et le montage des dossiers de demande de subventions destinés à financer les travaux de rénovation.

Il souligne par ailleurs que certains éléments de l'étude Soliha mériteraient d'être réexaminés ou approfondis.

À titre d'exemple, il cite la commune du Percy et Roissard, où les logements communaux constituent aujourd'hui un véritable levier financier pour la collectivité. Il indique qu'un projet similaire pourrait être développé sur la commune de Saint-Michel.

Les membres du conseil municipal accueillent très favorablement cette présentation et considèrent que cet accompagnement représente une réelle opportunité pour la commune.

À l'issue des échanges, le conseil municipal donne son accord pour mandater Tristan Savigne afin qu'il poursuive le travail d'étude et d'accompagnement sur le projet de rénovation des logements communaux.

Il est également indiqué que la station d'épuration (STEP) n'est pas conforme aux exigences en vigueur. Sa mise aux normes devra être étudiée et chiffrée. Le conseil prévoit de chiffrer le coût de la mise aux normes de la STEP

Le conseil envisage de consulter et de se faire accompagner de son avocat afin d'être préparé à la suite à donner au projet. Cette démarche pourrait entraîner des délais supplémentaires et des coûts pour la commune.

e-Réunions de hameaux

Le conseil prévoit d'organiser des réunions publiques dans les hameaux des Loubats et de la Bâtie-d 'Ambel. Les élus se déplaceront sur place afin d'échanger avec les habitants. Des tables et des chaises seront installées pour faciliter les discussions.

Claire propose de contacter les habitants afin de connaître leurs disponibilités et de fixer les dates des réunions. Les échanges porteront notamment sur leurs besoins actuels

f- Fonctionnement des commissions

Le conseil décide de relancer les commissions communales thématiques, notamment la commission des sentiers et celle des jardins.

Le conseil souhaite formaliser les interventions des habitants par des conventions. Cette démarche permettra de préciser les responsabilités de chacun et de protéger la commune.

Lors du prochain conseil municipal, chaque commission présentera brièvement l'avancement de ses travaux.

Enfin, le conseil décide de transmettre les documents de travail en amont des séances afin de faciliter les échanges et de réduire la durée du conseil.

Séance Clôturée du conseil municipal à 23h00

Prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 23 juillet à 18h30

